

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins Tude et Dronne aval

Siège : Mairie de Chalais

Dossier suivi par :

Gaël Pannetier
Responsable des services
Technicien milieux aquatiques
Tél. : 05.45.98.59.61
Tél. : 06.16.52.26.78

Pierre-Antoine Hospital
Technicien milieux aquatiques
05.45.98.59.61
06.15.64.32.85



siahtudedronneaval@gmail.com
www.siahtudedronneaval.com

Compte rendu de la réunion de chantier n°1 Du mardi 17/10/2017 – TR1 LOT 1

Dronne (Depuis l'aval de la Lizonne à l'amont des îles de Nabinaud)
(Communes de St Séverin et de Nabinaud)

Organismes Présents	Nom du représentant et fonction	Adresse	Téléphone	Mail
SAS CHARENTES PAYASAGES	Mr Baudin David	ZI de Plaisance - Rue de la Croix du Rat 16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	06 85 41 47 16	charentes.paysages@gmail.com
SAS CHARENTES PAYASAGES	Nafrichoux Lionel Chef de chantier		06 63 78 86 13	charentes.paysages@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Pannetier gaël Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 16 52 26 78	siahtudedronneaval@gmail.com
Diffusions				
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	Mr Boniface Joël Président	La Chagneraie 16210 Rioux Martin	05 45 98 11 19	bonifacejoel@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Béguerie Stéphane Vice - Président	L'écurie 16390 Bonnes	06 30 27 33 58	stephane.beguerie@orange.fr
SAS CHARENTES PAYASAGES	Mr Baudin David	ZI de Plaisance - Rue de la Croix du Rat 16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	06 85 41 47 16	charentes.paysages@gmail.com
Commune de St Séverin	Mr Alain Rivière Maire Messieurs les délégués au SIAH Tude Dronne aval	Mairie 18 Rue de la Pavancelle BP 30002 16390 SAINT-SEVERIN	05.45.98.52.41	mairie@stseverin.fr
Commune de Nabinaud	Mme Josiane Bodet Messieurs les délégués au SIAH Tude Dronne aval	Mairie	05 45 98 56 77	mairie.nabinaud@wanadoo.fr
Fédération de la pêche 16	Monsieur le Directeur	60, rue de bourlion 16160 Gond Pontouvre	0681618227	contact@peche16.com
AFB	M. Dethier Sébastien Technicien de l'environnement - Chef de service départemental	Service départemental de la Charente 44, route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	0545203717 0672081055	sd16@afbiodiversite.fr
DDT	M. Magnant Michel Police de l'eau	Service eau, environnement, risques 16023 ANGOULEME CEDEX	0517173875	michel.magnant@charente.gouv.fr

Nature des travaux prévus :

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (2016/2026 sur le secteur Charentais (16) voté le 07/12/2015 par les délégués communaux, le syndicat lance la deuxième tranche du programme de travaux.

Tranche : n° 2 - 2017

- **la Dronne** (St Séverin, Nabinaud, Laprade) : linéaire d'intervention : 12 610m de berges :

Lot 1 : Entreprise SAS Charente Paysages de Brossac (St Séverin, Nabinaud) (Commencement le lundi 09 octobre 2017) : **le compte rendu concerne ce lot uniquement.**

Lot 2 : SARL Rivolet AREA de Nanclars (Nabinaud, Laprade) (Commencement le lundi 02 octobre 2017)

Montant des travaux pour les deux lots : 66 258.55 € ttc

-Intervenants sur l'entretien de la Dronne

Lot 1 : Entreprise SAS Charente Paysages (Commencement le lundi 09 octobre 2017)

Travaux prévus du 09 octobre 2017 au 10 novembre 2017

Préambule :

Une réunion publique appelée clap'eau a été organisée le 4 juillet 2017 sur la commune de Bonnes, elle a permis de rencontrer des élus, riverains et des partenaires institutionnels. Une présentation du syndicat et des travaux à réaliser a été faite. Cette réunion s'est suivie d'échanges et de questionnements de la part de l'assemblée.

A la suite de cette réunion les techniciens milieux aquatiques ont rencontré sur le terrain un maximum de riverains et/ou les exploitants qui le souhaitaient. Ces rencontres très enrichissantes ont permis d'échanger techniquement sur les parties opérationnelles des travaux et les objectifs à atteindre.

1- Mise en place du chantier :

Les travaux s'effectueront uniquement sur les berges se trouvant en Charente.

Le chantier a commencé sur la rive droite sur les parcelles de Mr Guimard (St Séverin) avec qui un piquetage a été réalisé.

Le chantier se finira en rive droite par les parcelles de Mr Fabrice Truteau (Nabinaud) avec qui un piquetage a été réalisé.

- Le chef d'équipe et Monsieur Baudin ont pris connaissance de l'ensemble du cahier des charges. Le matériel présent sur le chantier doit être conforme aux engagements contractuels de l'entreprise et la sécurité sur le chantier doit être une priorité.

Les principales lignes du cahier des charges (CCTP) qui ont été abordées :

- Des cartographies précises ont été données afin d'appliquer avec rigueur les prescriptions du CCTP ;
- Pour la gestion de la végétation, les prestations doivent être conformes au contenu au cahier des charges ; elles sont ciblées et non systématiques ;
- L'équipe doit éviter toutes dégradations sur la végétation existante et les parcelles sur lesquelles elle évolue ;
- Les percées seront limitées aux endroits dépourvus de végétation arborée sauf cas exceptionnel ;
- Les équipements de sécurité (EPI) prévus dans ce type de chantier doivent être utilisés, l'absence d'EPI engendra l'arrêt sur le champ du chantier conformément au CCTP ;
- Les coupes doivent être propres et doivent permettre une bonne cicatrisation des plaies ;
- La mise en diffus des branches sera privilégiée à l'incinération dans les zones boisées ;
- Seuls des produits biologiques doivent servir à allumer les tas de bois ; ces tas en fonction des parcelles, seront à incinérer plutôt sur la zone de culture (une fois la récolte effectuée) que sur les bandes enherbées. Certains rémanents ne seront brûlés qu'après le ramassage du maïs. Les tas resteront sur les bandes enherbées en attendant.
- Le brûlage des rémanents ne commencera qu'à partir **du 01 novembre 2017**, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

- Les techniciens milieux aquatiques passeront plusieurs fois par semaine sur le chantier et seront les intermédiaires entre les riverains, les élus. Ils seront en lien direct avec le chef de chantier qui prendra les décisions pour la bonne réalisation du chantier.

Points particuliers :

L'entreprise interviendra en deux temps sur l'ensemble du linéaire dont elle a été attributaire.

Les semaines 41 et 42 seront mises à profit pour **un premier passage** sur l'intégralité du linéaire à traiter avec une pelleteuse de 20t munie d'une pince de trie et deux bûcherons. Lors de ce premier passage, seuls les arbres ou embâcles les plus importants seront traités.

Il ne devrait pas y avoir d'interventions lors de la semaine 43.

Les semaines 44 et 45 seront mise à profit pour **un deuxième passage** sur l'intégralité du linéaire à traiter avec une mini pelle de 2.5t équipé d'une pince qui réalisera toutes les finitions et l'incinération des rémanents.

L'entretien raisonné de la végétation présente en berge sur la Dronne va générer un volume de troncs d'arbres plus ou moins important qui seront laissés sur leur parcelle d'origine dans la mesure du possible.

Pendant le chantier, les arbres (*morts, tombés, sénescents...*) seront ébranchés puis laissés en bord de cours d'eau pour être facilement récupérables par leur propriétaire.

Les troncs peuvent être chargés dans les remorques des propriétaires à l'avancement du chantier.

Cependant leur évacuation dans des délais restreints est très fortement conseillée pour éviter tout retour à la rivière lors d'une crue hivernale.

Pour les propriétaires n'ayant aucune solution d'évacuation, les techniciens sont à leur écoute pour les aider à gérer cette problématique et pourront les mettre en relation avec des acquéreurs potentiels.

Prochaine réunion de chantier : sur les secteurs des communes de St Séverin et Nabinaud

Date : Mardi 07 novembre 2017

Heure : 10h00

Lieu : Halte Nautique de St Séverin